



Europa Ekologiezh Ar re c'hlas

Breizh/Bretagne

Europe Écologie Les Verts au Conseil régional de Bretagne /  
Europa Ekologiezh Ar re C'hlas e Kuzul Rannvro Breizh  
13 C, rue / straed Franz Heller  
35 700 Rennes / Roazhon

Emmanuel MACRON  
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et  
du Numérique  
139, rue de Bercy  
75 572 Paris cedex 12

Rennes, le 18 mars 2015

Objet : Lettre ouverte à Monsieur Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Monsieur le Ministre,

Le Préfet des Côtes d'Armor vient d'octroyer un permis exclusif d'exploration à la société Variscan (filiale du conglomérat Australien « Platsearch ») sur une superficie de 585km<sup>2</sup>. Nous sommes étonné-e-s à plusieurs titres par cette décision.

Lors de la session du Conseil régional de Bretagne le 27 juin 2014, un vœu concernant les projets de recherches minières en Bretagne, à l'initiative du groupe des élus écologistes, a été voté à l'unanimité. Ce vœu montre le besoin, toutes tendances politiques confondues, de transparence et de débat démocratique sur ce sujet dont les conséquences à long terme seront importantes. Or, le Préfet des Côtes d'Armor n'en a pas tenu compte.

Ce vœu demandait aux instances compétentes:

- de faire preuve de vigilance sur la nature des demandes d'exploitation et d'exploration de substances polymétalliques, ainsi que sur la gestion des contraintes et retombées environnementales ;
- de vérifier le respect des objectifs affichés afin que les sondages ne soient pas détournés au profit de toute autre exploration non déclarée ;
- d'engager un vrai débat démocratique ainsi qu'une transparence totale en cas de demandes de recherches minières.

Nous considérons que cette décision excluant les élu-e-s du territoire est un déni de démocratie et nous nous sentons floué-e-s.

A l'heure où des projets impactant profondément l'environnement sont contestés localement et parfois de façon violente et à l'heure où le président de la République exprime sa volonté de renforcement de la démocratie participative dans ce domaine, nous considérons que cette décision va à l'encontre de cette prise de conscience.

La Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, chargée de la mise en œuvre de cette réflexion, l'a confié aux membres du Conseil National de la Transition Écologique (CNTE). Ceux-ci reconnaissent que la consultation du public et des acteurs concernés n'est jamais organisée

suffisamment en amont du projet, que les projets alternatifs ne sont pas étudiés, que la concertation intervient alors que les projets sont déjà ficelés et des moyens engagés, que l'enquête publique est vécue comme une contrainte formelle alors que la réglementation en matière d'environnement -la convention d'Aarhus et la Charte de l'environnement- prévoit clairement un temps de participation et d'association du public à la prise de décision et pas seulement une consultation.

Bien sûr les recherches ont peu d'effet sur l'environnement, mais si celles-ci s'avéraient positives, aucune information n'est donnée sur les impacts de l'exploitation éventuelle, son cadrage juridique et technique et son déroulement.

La révision du code minier est en panne, aussi, tant qu'un nouveau cadre juridique concernant l'exploitation n'est pas clairement défini et en vigueur, nous pensons prématuré de mener ces recherches.

Nous, conseiller-ère-s régionaux-ales EELV de Bretagne, pensons que la démocratie se porte mal et, tant que les pouvoirs publics n'auront pas la volonté de prendre en compte réellement le point de vue des mouvements citoyens, les ZAD fleuriront face à ces passages en force de projets contestés par des citoyen-ne-s et des élu-e-s responsables.

Groupe des élu-e-s régionaux EELV :

René Louail, président

Yanick Bigouin, conseiller régional

Anne-Marie Boudou, conseillère régionale

Guy Hascoët, conseiller régional, ancien Secrétaire d'Etat à l'ESS

Janick Moriceau, conseillère régionale

Yvette Rayssiguier, conseillère régionale

Gaëlle Rougier, conseillère régionale